

Sujet : GERVAIS Daniel demande : Cavalaire - Redéploiement du port

Date : Thu, 13 Dec 2018 19:09:17 +0100

De : Daniel GERVAIS

Je suis détenteur d'une garantie d'usage dans le port de Cavalaire depuis 25 ans. Je connais donc bien ce port et j'avoue ne pas comprendre ce qui peut motiver la municipalité à s'engager dans un projet de réaménagement aussi démesuré et conçu en dépit du bon sens.

Parmi les raisons invoquées pour le réaménagement de ce port figurent celle de la vétusté des installations ou encore celle de la nécessité d'accueillir des bateaux de plus grande taille pour tenir compte de l'évolution du marché de la plaisance.

Sur la question de la vétusté, le maître d'œuvre a fait une présentation alarmante de l'état des installations et bien évidemment qui prendrait le risque de ne rien faire devant un tel constat. Seulement, ces installations ne sont pas aussi dégradées que ce que prétend le maître d'œuvre.

Les installations du port public ne présentent pas de détériorations susceptibles de mettre en danger la sécurité des bateaux et des usagers. Celles du port privé dont la concession s'est achevée au 31 décembre 2017 ont été totalement rénovées dans les années 2000.

Il y a certes quelques travaux de réhabilitation à prévoir, mais rien ne justifie une remise en cause profonde de l'organisation actuelle du port.

En ce qui concerne l'accueil d'unités de grande taille, l'évolution du marché de la plaisance est peut-être une certitude, mais Cavalaire ne sera jamais Antibes, Cannes, Monaco ou même Saint-Tropez. Cavalaire est une station balnéaire familiale qui n'est pas en mesure de capter l'intérêt de plaisanciers possesseurs d'unités de 30 mètres. Je suis persuadé que la création de garanties d'usages pour des unités de 30 mètres est une utopie à Cavalaire. De surcroît, elle entraînerait des aménagements exorbitants et en inadéquation avec le caractère familial de cette petite station balnéaire.

Bien que la réunion des 2 ports s'impose compte tenu de la fin de concession du port privé, rien ne justifie pour autant un projet avec de tels aménagements.

La suppression d'une passe est une hérésie. A croire que les initiateurs de ce projet n'ont aucune pratique de la plaisance. Il est évident qu'une seule passe posera beaucoup de problèmes aux plaisanciers en période estivale aux heures de pointe compte tenu notamment de la présence de la station d'avitaillement et de l'étroitesse de cette passe qui risque d'être la cause de collisions entre les bateaux qui manœuvrent dans l'attente de se ravitailler en carburant et ceux qui entrent ou sortent du port. Il est indiqué que cette passe a une largeur de 43 mètres, ce qui en réalité est inexact lorsqu'un bateau se ravitaille en carburant à la station, cette situation étant très fréquente en période estivale. On ne disposerait donc que d'une largeur de 36 mètres avec une unité de grande taille en cours d'avitaillement. Comment une proposition aussi absurde et insensée a pu être envisagée ? Il faut impérativement maintenir les 2 passes pour écarter tout risque de collisions.

La destruction du quai Marc Pajot, sans compter l'impact que cela pourrait avoir sur le milieu, n'est pas justifiée et ne présente aucun intérêt dans la mesure où il est indispensable de maintenir les 2

passes. D'autre part, ce quai a l'avantage de maintenir 2 bassins bien séparés, ce qui permet de contenir sur un seul bassin une éventuelle pollution accidentelle.

La construction d'une nouvelle capitainerie au fond du port est incompréhensible. Une capitainerie doit se trouver à l'entrée du port. Pourquoi donc ne pas conserver celle du port public qui est parfaitement positionnée et qui a été rénovée il y a quelques années, faut-il le rappeler, pour un montant de 800 000 €.

La cale de mise à l'eau déplacée au fond du port dans un emplacement très exigü est également un non-sens. Cette cale est mal placée et beaucoup trop étroite. Pourquoi encore vouloir supprimer la cale existante dont l'emplacement est idéal avec une largeur parfaitement adaptée aux nombreuses mises à l'eau et sorties d'eau en période estivale ?

La mise en place d'un système de brassage de l'eau du bassin ouest va être coûteuse en fonctionnement et en entretien et n'est évidemment pas nécessaire si l'on maintient les 2 passes qui permettent une bonne circulation de l'eau dans le port. Ce dispositif est à proscrire compte tenu de son coût d'investissement et des frais de maintenance et de fonctionnement qu'il entraîne.

Le projet d'aménagement du port intègre dans son périmètre d'autres aménagements totalement indépendants de celui du port : aménagement de la place Saint Estelle, déplacement de la maison de la mer, parking Azureva, travaux de confortement de la falaise, etc... Les plaisanciers n'ont pas à financer ces aménagements car ils n'ont aucun lien et ne sont pas nécessaires à l'activité du port et aux besoins des plaisanciers. C'est le budget communal qui doit financer ces aménagements.

Le budget de ce nouveau port prévoit le reversement d'une redevance annuelle de 640 000 € à la commune de Cavalaire qui est actionnaire à la SPL HERACLEA à hauteur de 98 %.

Cette redevance non justifiée serait-elle le moyen détourné d'abonder le budget communal sur le compte du port ? Ce n'est pas aux plaisanciers de prendre en charge une partie du budget de la commune de Cavalaire.

Ce projet, alors qu'il ne bénéficie pas encore de toutes les autorisations nécessaires, a malgré tout entraîné pour les plaisanciers du port public une augmentation de la redevance annuelle de 60%. Cette augmentation est totalement injustifiée dans la mesure où le port est encore dans sa configuration actuelle.

Par ailleurs, on peut légitimement se demander comment il a été possible de commercialiser des garanties d'usage dans la configuration du nouveau port alors que toutes les autorisations administratives nécessaires n'ont pas été données.

Enfin, ce projet doit être celui des plaisanciers et non pas celui des élus qui ont souvent l'ambition de laisser une trace de leur passage par une réalisation marquante pendant leur mandat. Bon nombre de réunions « apéro ponton » ont été organisées par les élus pour présenter ce projet et à chaque fois les plaisanciers l'ont unanimement contesté. Seulement comme toujours les élus écoutent mais n'entendent rien et maintiennent leur cap. Faut-il en arriver à une contestation virile avec le port de gilets de sauvetage jaunes ? Non certainement pas, mais comment se faire entendre ?

Ce projet doit respecter les avis des plaisanciers utilisateurs des infrastructures du port. Comme il n'en tient absolument pas compte, je suis totalement opposé à la réalisation de ce projet démesuré et

irrationnel.

Profil : particulier

Nom : GERVAIS

Prénom : Daniel